



## Fiche d'inscription 2021-2022

A retourner à : ACMGE, CC FOOUND, Rue Jean Gutenberg 2, 1201 Genève  
ou par e-mail à [bureau.acmge@gmail.com](mailto:bureau.acmge@gmail.com)

### INSCRIPTION POUR :

#### Le lundi

- 6-8 ans : « Club Disney » (16h45-18h, CHF 145/mois)

#### Le mercredi

- 8-10 ans : « On ne compte pas pour des prunes » (14h-16h30, CHF 225/mois)
- 10 -12 ans : « Jeunes talents » (14h00-16h30, CHF 225/mois)
- 12 -14 ans : « Teenagers » (16h30-19h30, CHF 235/mois)
- 15-18 ans : « Teenagers 2 » (16h30- 19h30 CHF 235/mois), 14 ans sur audition

#### Le jeudi

- 9-13 ans : « Les rebelles du jeudi » (16h45-18h15, CHF 165/mois)

#### Le dimanche

- « Pré-pro » (10h15-13h15, CHF 240/mois) (sur audition)

### RÉPÉTITIONS OBLIGATOIRES ET SPECTACLES

#### **Pour les élèves du lundi, mercredi et jeudi : Spectacle le dimanche 12 juin**

Répétitions supplémentaires indispensables pour tous (sauf Club Disney) :

- Répétition le mercredi 1<sup>er</sup> juin de 13h45 à 19h
- Pré-générale le mercredi 8 juin de 13h45 à 18h30 au Casino Théâtre
- Générale le dimanche 12 juin de 10h à 16h au Casino Théâtre : prévoir un pique-nique !

Répétitions supplémentaires indispensables pour le **Club Disney** :

- Répétition le lundi 6 juin de 16h45 à 18h15
- Pré-générale le jeudi 9 juin de 16h45 à 18h00 au Casino Théâtre
- Générale le dimanche 12 juin de 16h30 à 17h30 au Casino Théâtre

#### **Pour la classe pré-pro du dimanche matin : Spectacle le samedi 11 juin**

Répétitions supplémentaires indispensables :

- Pré-générale le mardi 7 juin de 18h-21h au Casino Théâtre
- Générale le samedi 11 juin de 16h30 à 18h au Casino Théâtre

### LIEU DES COURS

**Pour le lundi** : Geneva Swing, Rue de Carouge 35, 1205 Genève

**Pour le mercredi et le dimanche** : Fondation Foound, Rue Jean Dasser 7, 1201 Genève

**Pour le jeudi** : Secret Follies, Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève

**NOUS SOMMES CURIEUX...**

Comment avez-vous entendu parler de l'ACMGE et de ses formations ?

- Bouche à oreille
- Recherche Google (qu'avez-vous tapé ? \_\_\_\_\_ )
- Réseaux sociaux
- Genève Famille
- TempsLibre.ch
- Trouver un Cours
- Autre : \_\_\_\_\_

**COORDONNÉES**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la mère : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du père : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél privé : \_\_\_\_\_ Tél professionnel : \_\_\_\_\_

Natel parents : \_\_\_\_\_ Natel élève : \_\_\_\_\_

E-mail parents \_\_\_\_\_

E-mail élève : \_\_\_\_\_

Coordonnées de la personne à qui envoyer la correspondance (si différentes de ci-dessus) :

\_\_\_\_\_

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Problèmes de santé, allergies, intolérances, etc :

\_\_\_\_\_

- J'ai pris connaissance du règlement interne et des conditions générales ci-après

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève :

Signature des parents  
(Pour les élèves mineurs) :

## RÈGLEMENT INTERNE ET CONDITIONS GÉNÉRALES 2021-2022

### INSCRIPTION

L'année scolaire débute le lundi 13 septembre 2021 et se termine le vendredi 17 juin 2022.

### ÉCOLAGE

Les écolages sont fixés sur une base annuelle et sont payables mensuellement (de septembre à juin). Il est possible de régler la totalité des frais en une fois. Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires et jours fériés officiels, durant lesquels l'école est fermée.

Votre enfant peut effectuer un cours d'essai à 60 CHF (jusqu'à 2h cours) et 80 CHF au-delà. Ce forfait sera déduit de votre 1<sup>ère</sup> mensualité. Pour réserver la place de votre enfant, il vous sera demandé un acompte de 130 CHF à la confirmation de l'inscription. Cette somme sera déduite de l'écolage de septembre 2021.

Lors de l'inscription, des frais administratifs de 20 CHF vous seront demandés.

### PAIEMENTS DES COURS

**Attention : Aucune facture n'est envoyée systématiquement.**

Les paiements doivent être effectués chaque **début de mois** et au plus tard le 5 sur le compte bancaire de l'ACMGE, dont vous aurez reçu les coordonnées lors de la confirmation d'inscription. Chaque retard est facturé 20 CHF la 1<sup>ère</sup> fois et 40 CHF les fois suivantes.

Nous vous recommandons de mettre en place un ordre permanent sur 10 mois afin de vous éviter des frais de retard et nous épargner des embarras administratifs. **Pour les paiements postaux** : il vous faut ajouter 2.50 CHF pour couvrir les frais facturés par la poste.

### SUIVI DES COURS

L'équipe pédagogique s'engage à offrir un enseignement de qualité à votre enfant, c'est pourquoi nous souhaiterions que votre enfant assiste régulièrement aux cours de septembre jusqu'à fin juin.

Nous vous demandons également de bien vouloir lui fournir le matériel pédagogique envoyé sur le groupe WhatsApp des parents, qui est créé à cet effet en septembre et effacé fin juin. Si votre enfant venait à manquer un cours, les vidéos et audios envoyés sur le groupe lui permettront de se mettre à jour. Afin de faciliter l'organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous signaler les absences au moins une semaine à l'avance.

Les répétitions pour les spectacles (Noël et fin d'année) sont obligatoires. Les dates de fin d'année sont déjà connues. Vous recevrez plus d'informations en cours d'année concernant le spectacle de Noël.

### RÉSILIATION

Une annulation de l'inscription est possible en faisant parvenir un courrier à la direction **avant le 20 novembre 2021**. A cette date, vous devrez régler 2 mois de désistement. Passé le 20 novembre 2021, le cours est dû jusqu'au 17 juin 2022. En cas de force majeure, une rupture de contrat pourra vous être proposée par la direction avec 3 mois de dédit.

## ACCÈS AUX COURS ET LOCAUX

Un élève peut se voir refuser l'accès aux répétitions pour les raisons suivantes :

- Comportement inadéquat
- Non-respect du règlement de l'ACMGE
- Arrivées tardives successives sans motif valable

Une **tenue de danse**, des **cheveux attachés** et une **bouteille d'eau** sont indispensables. Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Il est strictement interdit de porter des chaussures d'extérieur dans les locaux de répétition.

La nourriture et les boissons, à l'exception des bouteilles d'eau, ne sont pas autorisées à l'intérieur des salles de cours.

La direction décline toute responsabilité en cas d'objets oubliés ou volés au sein de l'école.

## DIVERS

Les risques de maladie et accident ne sont pas couverts par l'ACMGE : chaque participant doit être assuré personnellement pour l'accident et la responsabilité civile.

La direction de l'ACMGE se réserve le droit d'utiliser des photos ou des vidéos prises durant les cours ou sur scène pour sa communication (site internet, brochures, programmes, etc.).